



ZONE DE DISTRIBUTION : CHATEAUROUX SUD

Conclusion sanitaire

2024

Dépassements ponctuels de la limite de qualité des nitrates en janvier 2024. Une dilution a rapidement été mise en place par Châteauroux Métropole et le respect de la limite de qualité est assuré depuis février 2024. Les ressources servant à la dilution de l'eau sur Châteauroux sont situées au Poinçonnet ou à Déols en fonction de la conception des réseaux. Présence du métabolite de pesticide non-pertinent "Chlorothalonil R471811" respectant la valeur indicative de 0,9 microgramme/L. Cette molécule a été classée non-pertinente par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation et du Travail) le 29 avril 2024 pouvant occasionner des non-conformités en début d'année 2024 non-confirmées après cette date. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages MONTET, CHAMBON qui sont dilués avec les captages LA CROIX ROUGE (Poinçonnet) ou AERODROME 707 (Déols). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement : filtration, U.V. et chloration.

Votre réseau alimente 21538 personnes (Sud voie ferrée Châteauroux et une partie de St-Maur). Le responsable des installations est : « CACM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **53**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

B

Dépassements ponctuels de la limite réglementaire en janvier 2024

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **53**
Valeur moyenne : **45,2 mg/L**
Valeur maxi : **52 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Qualité convenable

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **50 %**
Nombre de substances recherchées : **431**
Valeur maxi : **0,77 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811 ; total des pesticides analysés**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **28,7 °f**
Valeur maxi : **33,4 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 10/05/2025

UDI 036003579

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.